idemax®



Manuel d'utilisation de l'article n° ID014

"Grand bateau"

(version 03/07/2026)

Tranche d'âge prévue : 1 à 12 ans

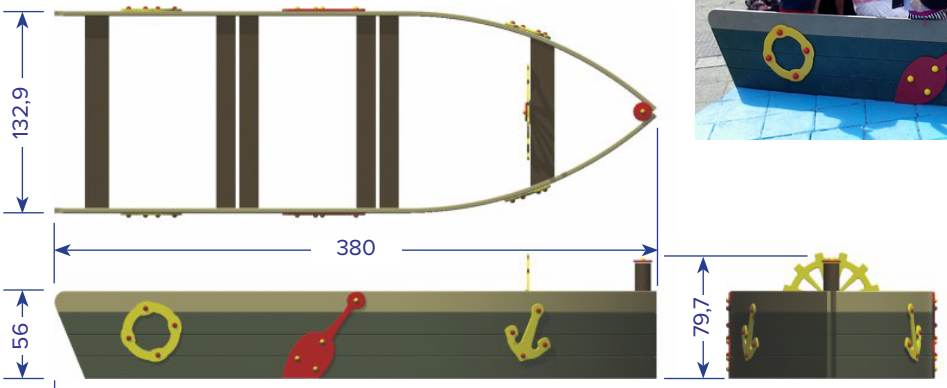
La version la plus récente figure toujours sur manuals.idemax.be

Cet équipement de jeu est certifié TÜV.



modèle	dim. L x l x H poids
ID014-000000-MC	L380 x l132,9 x H79,7 cm ± 190 kg





Montage

Le bateau est livré en deux parties montées à assembler par 8 vis. L'installation se fait sur un sol en dur et plane.

Matériaux

- Planches et piquets massifs en plastique recyclé (PP et PE), teintés dans la masse (beige, vert, brun)
- Vis en inox (6 et 8 mm)
- Éléments décoratifs en polyéthylène (PE) rouge et jaune, 12.5 mm d'épaisseur

Entretien

L'entretien du plastique se limite à un nettoyage à l'eau tiède savonneuse avec une éponge ou une brosse douce. Rincez soigneusement pour éliminer les résidus de savon et de saleté. Le plastique, avec un taux d'absorption d'humidité inférieur à 0,29 %, est peu sensible aux taches d'huile, de graisse et autres produits. Ce faible taux empêche la fixation des mousses et algues, facilitant leur élimination. Un nettoyage à l'aide d'un Kärcher est possible à une pression maximale de 100 bars, mais il est préférable de l'éviter, car il n'est généralement pas nécessaire. Si utilisé, maintenez une distance minimale de 30 cm du plastique

Ne jamais peindre ni lasurer le plastique : cela n'a aucun intérêt en matière de protection et l'adhérence sera en outre très mauvaise.

Instructions de contrôle

Contrôle visuel:
Selon l'intensité d'utilisation, un contrôle visuel s'impose chaque semaine ou chaque mois.

Contrôle du fonctionnement:
Selon l'intensité d'utilisation, un contrôle du fonctionnement s'impose chaque mois ou tous les quatre mois.

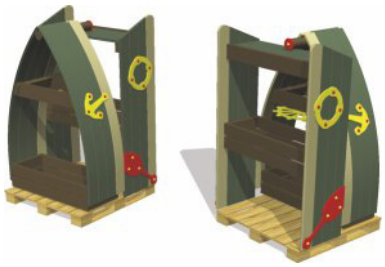
Contrôle approfondi:
chaque année

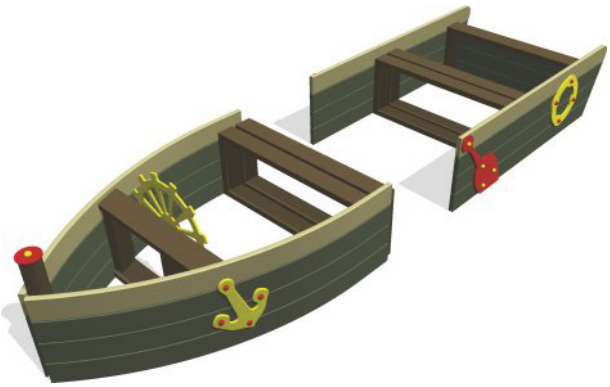
Attention particulière lors du contrôle du fonctionnement ou du contrôle approfondi :
• Tous les éléments et capuchons de protection sont-ils bien fixés ?
• Les capuchons de protection peuvent tourner, cela ne pose aucun problème.
• Le « volant » est-il bien fixé ?
• Manque-t-il des éléments, ce qui pourrait entraîner la saillie de vis ?
• Y a-t-il des signes de vandalisme ?

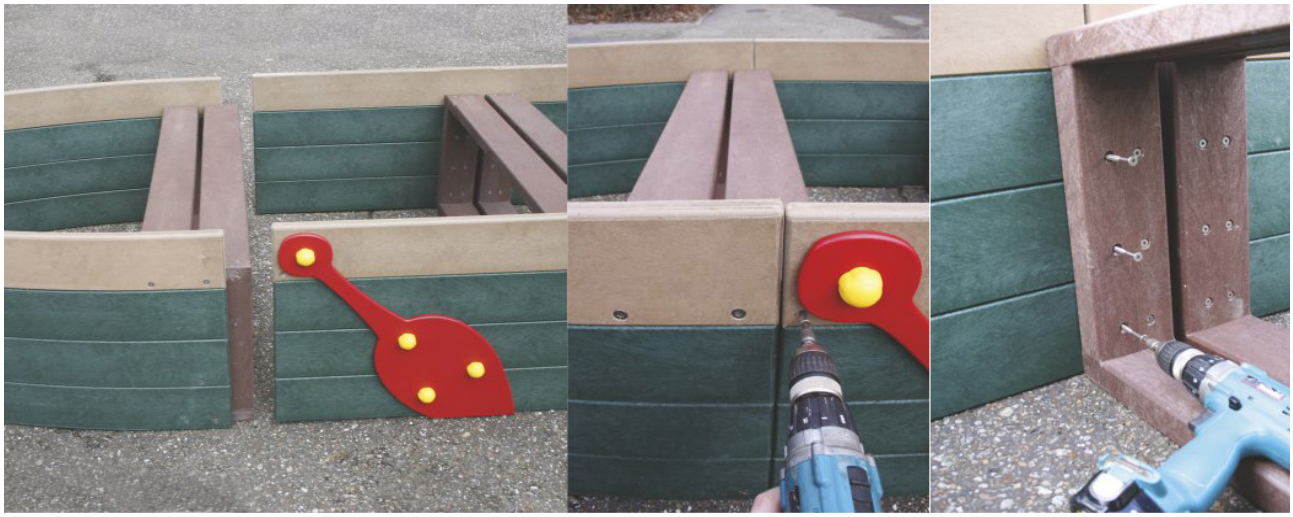
En cas de réparation éventuelle, utilisez toujours les pièces d'origine Idemax, faute de quoi le certificat TÜV relatif à ce produit ne sera plus valable.

Assemblage du bateau

Les deux parties s'assemblent par 8 vis en inox, dont 1 de chaque côté extérieur (8 mm) et 3 de chaque côté intérieur (6 mm). Utilisez des embouts Torx25 et Torx40.





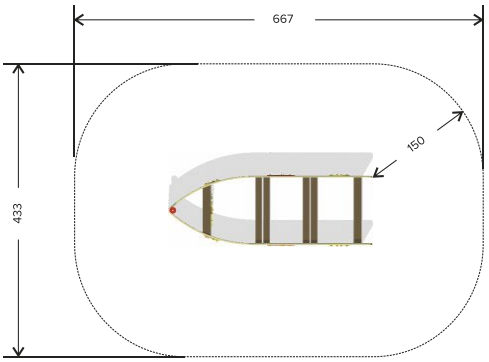


Installation

Le placement se fait sur un sol dur et plan. Le bateau ne peut pas être installé sur un sol meuble (sable, écorce, copeaux de bois), sauf si une construction portante est montée (non incluse).

Zone de sécurité

Il est obligatoire de laisser une zone libre de tout obstacle de 150 cm autour du bateau.



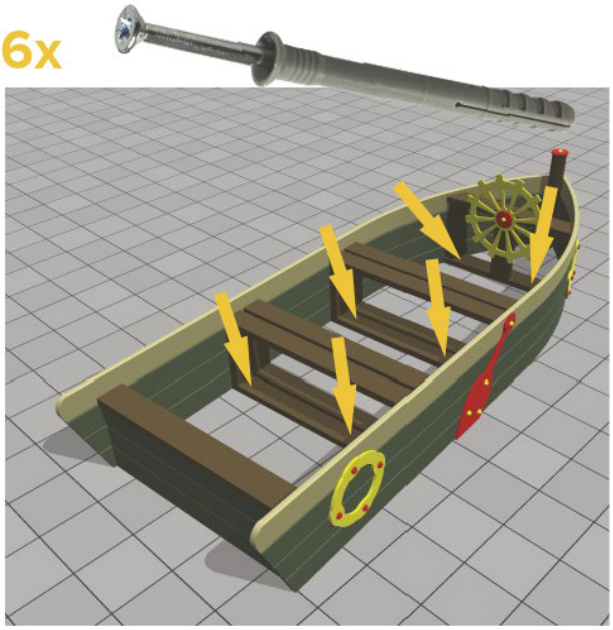
Sol amortissant facultatif

La hauteur étant inférieure à 60 cm, le bateau peut être installé sur une surface dure sans installation de sol amortissant.

Notez : en France, en fonction du type de sol et de la hauteur de chute, la Norme EN NF 1177 peut rendre contraindre à l'installation d'un sol amortissant approprié.

Ancrage ou non?

Selon les normes européennes, dans les aires de jeux publiques, l'ancrage est obligatoire. Il peut être envisagé de ne pas ancrer cet équipement de jeu dans une cour de récréation avec surveillance. Dans le cas où la cour est seulement utilisée par l'école, il y a peu de risques de sécurité causés par le fait que le jeu n'est pas ancré. Si vous choisissez de ne pas ancrer le jeu, nous conseillons de bien marquer la position du jeu au sol, de façon qu'il soit correctement remis à la même place après un déplacement temporaire, toujours respectant la zone de sécurité libre de 150 cm autour du jeu.



En cas d'ancrage du module de jeu :

L'ancrage se fait en fixant le jeu avec les six chevilles à clou en inox fournies dans les trous déjà forés. Placez le jeu et marquez la position des six trous sur le sol. Ensuite, déplacez le jeu, forez les six trous avec une perceuse de 8 mm et replacez le jeu à sa place en le fixant avec les chevilles. Tenez compte de la hauteur limitée et utilisez une visseuse d'angle.

Conseil important

Insérez d'abord intégralement la cheville dans le trou. Ensuite, vissez plutôt que frappez la vis au marteau de façon à ne pas endommager la tête de vis.







Référentiel

Sécurité et normes

Certification de conformité

Le module de jeu a été soumis à des tests rigoureux et est certifié conforme à la norme européenne EN1176. L'homologation a été réalisée par TÜV SÜD. Consultez le certificat joint au manuel.

Angles et coins arrondis

Le module est doté d'angles et de coins arrondis afin de minimiser les risques de blessures et d'assurer une sécurité optimale.
Nous appliquons à nos produits les mêmes précautions que celles prescrites dans la norme européenne pour les équipements de jeux.

Sol amortissant non requis



La hauteur de chute étant inférieure à 60 cm, le module peut être installé sur une surface dure sans sol amortissant.
Note : En France, selon le type de sol et la hauteur de chute, la norme EN NF 1177 peut imposer l'installation d'un sol amortissant approprié.

Sol amortissant requis



Un sol amortissant est requis pour le module, conformément à la réglementation européenne en vigueur.
Le manuel indique la hauteur de chute de l'équipement de jeu.

Ancrage

Ancrage obligatoire

Placement sur surface dure. Selon les normes européennes, l'ancrage est obligatoire. Pièces d'ancrage fournies.

Ancrage pas obligatoire partout

Installation sur une surface dure. L'ancrage n'est pas toujours obligatoire. Selon les normes européennes, il est obligatoire dans les aires de jeux publiques. Cependant, dans une cours de récréation sous surveillance, il est possible de ne pas ancrer cet équipement de jeu. Si la cour est exclusivement utilisée par l'école, les risques liés à l'absence d'ancrage sont limités. Les pièces d'ancrage sont fournies.

Ancrage facultatif

Placement sur surface dure. L'ancrage n'est pas obligatoire dans la plupart des pays européens. Les pièces d'ancrage ne sont pas fournies et sont donc à commander.

A creuser

Ancrage dans le sol.
Le jeux ou le moblier est équipé de pieds rallongés et d'un repère indiquant la profondeur minimale d'encastrement. Consultez toujours le manuel du produit concerné.

Montage et mobilité

Livré assemblé

Le module est entièrement assemblé avant livraison, aucun montage n'est requis.

Montage limité requis

Livré pré-monté, un assemblage est nécessaire.

Déplaçable

Le déplacement du module s'effectue aisément, bien qu'un transpalette puisse être requis dans certains cas.

idemax®

Le gestionnaire informe sans délai l'autorité compétente (p. ex. la NVWA ou le SPF Économie) de tout accident grave qui survient avec l'équipement de jeu.

Par accident grave au sens de ce qui précède, il faut en tout état de cause entendre un accident :

a. ayant une issue mortelle ;
b. entraînant des lésions, permanentes ou non, chez une personne ;
c. conduisant à une hospitalisation immédiate.

TÜV SÜD Benelux
Leuvensesteenweg 350
B – 3190 Boortmeerbeek
Tel. +32 (0)15 50 96 30
Info.be@tuvsud.com

Add value.
Inspire trust.

ATTESTATION DE CONFORMITÉ
Z-F-26-08-5010797276-004-720304726-03

Selon le Décret 94-699 du 10 août 1994 modifié le 30 septembre 2019 fixant les exigences relatives aux équipements d'aires collectives de jeu.
Cette attestation est publiée par TÜV SÜD Benelux.

Attestation numéro. : Z-F-26-08-5010797276-004-720304726-03
Dossier numéro: 720304726-03
Concerne : Grand bateau



Référence:	numéro de type:	ID014
	numéro de série:	-
Numéro du rapport:		P-NL-25-11-720304726-03-01rev1
Certification		Certification de type
Basé sur les critères d'évaluation des normes:		EN 1176-1:2017+A1 :2023
Propriétaire:		Idemax bvba
Adresse propriétaire:		Achterbos 72, 2400 Mol
Catégorie d'équipement aire de jeu:		Jeu d'imagination
Fabricant		Idemax bvba
Année de fabrication:		àpd 2026
Fournisseur :		Idemax bvba
Année de livraison:		àpd 2026
Date de l'inspection:		18.11.2025

TÜV SÜD Benelux, Leuvensesteenweg 350, B – 3190 Boortmeerbeek déclare que l'équipement susmentionné est conforme aux exigences de fabrication énoncées dans le Décret 94-699 du 10 août 1994.

Boortmeerbeek, le 06.10.2026

Nom: Astrid De Beukelaer
Function: Expert Playground Equipment
Le certificat digital est la version originale

TÜV SÜD Benelux
Leuvensesteenweg 350
B – 3190 Boortmeerbeek
Tel. +32 (0)15 50 96 30
Info.be@tuvsud.com

Add value.
Inspire trust.

ATTESTATION DE CONFORMITÉ
Z-F-26-08-5010797276-004-720304726-03

ANNEXE 1

Description du produit : Grand bateau

Dimensions (L x l x h) : env. L380 x l132,9 x H79,7 cm

Haute de chute :< 60 cm

Applications et limitations

Cette attestation porte exclusivement sur le seul équipement d'aire collective de jeux soumis à l'examen.

On tient à signaler aux exploitants que les contrôles et entretiens des équipements sont obligatoires, afin de maintenir les équipements en bon état.

Toute modification de l'équipement testé, de sa configuration (pièces détachées, etc.) et de ses assemblages doit faire l'objet d'une demande d'extension d'attestation.

TÜV SÜD Benelux doit être informé sans délai de toute modification ou réparation qui pourrait affecter la sécurité ou la santé des personnes.

Fin du certificat